

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN REUNION DU 10 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Chantal RATEAU

Etaient excusés :

Christelle TALON qui donne pouvoir à Patrick PASTUREAU
Florence COLLARD qui donne pouvoir à Dominique MALLAISE
Thomas POINT

Secrétaire de séance : Christophe Blanchard

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021

Sébastien Soulard doit être ôté de la liste des membres présents.
Après cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu des commissions - COPIL

Commission Patrimoine bâti

École

Suite à la détection de capricornes dans la charpente à l'école, deux devis (SAPA et QUALIREA) sont présentés au conseil pour un traitement curatif sur une partie de la charpente, pour un traitement préventif sur le reste de la charpente, et pour la dépose de l'isolation. Un autre devis établi par MG Couverture est également présenté pour le renforcement de la toiture pour quelques chevrons et fermes.

Le conseil souhaite qu'une évaluation complémentaire soit faite auprès de SAPA et QUALIREA avec un isolant plus naturel (fibre de bois).

Ce point sera donc repris au conseil de février.

MAM

Un nouvel estimatif des travaux pour l'agrandissement de la MAM a été transmis par le cabinet R&C, avec une plus-value liée à l'augmentation du prix des matériaux. La commission Patrimoine Bâti va se réunir avant le prochain conseil pour étudier ce nouvel estimatif afin que le conseil de février se prononce sur la suite à donner à ce projet.

Jérôme Prudhomme doit intervenir rapidement à la MAM pour diverses réparations.

Commission Voirie - Environnement

Défense/incendie

La commission Voirie-Environnement a fait un premier estimatif pour la création d'une bâche incendie, soit entre 13 000 € et 15 000 € par bâche.

Suite à différents échanges avec des exploitants, il s'avère que certains ont déjà, dans le cadre de leur activité, des réserves Incendie privées (étang, réserve enterrée...). La plupart de ces réserves ne sont pas répertoriées auprès du SDIS.

La commission propose une rencontre avec ces exploitants pour faire le point sur l'état des lieux des réserves Incendie et des conditions d'utilisation ;

Le conseil accepte la poursuite de ce dossier dans ce sens.

Voirie

- Chemin du Fonteny : le fossé (côté gauche en descendant vers le Fonteny) a été reprofilé et prolongé. Pour éviter que l'eau s'écoule sur le chemin, il faut prévoir :

- une traversée pour se raccorder à la canalisation d'eaux pluviales du côté droit,
- un regard au niveau du raccordement.
-

La commission propose de faire faire un devis auprès de l'entreprise PAJOT.

Le conseil valide cette approche et donne son accord pour la réalisation du devis.

- Route de Noirliu : un exploitant agricole a demandé une autorisation pour réaliser une traversée de route pour l'évacuation des eaux pluviales captées depuis la route départementale. La commission s'est déplacée sur place et a constaté qu'il y avait déjà une traversée de route à 15 – 20 mètres et que l'eau s'écoulait. Par ailleurs, la commission met un doute sur le niveau à atteindre pour capter les eaux de l'autre côté de la voie sans être sûr d'un écoulement plus performant qu'actuellement.

La commission propose de ne pas donner suite à la demande et propose de refaire le profilage du fossé existant.

Le conseil valide cette approche et donne son accord pour le profilage du fossé au cours de l'année 2022.

Aménagement de la Rue de la Croix Bernier

Il est fait une présentation de 3 devis pour la division de la parcelle D 403 et du bornage correspondant en vue de l'acquisition d'une partie de ce terrain pour réaliser une voie douce dans le prolongement de l'aménagement de la Rue de Croix Bernier :

- AIR & GEO : 1 445,00 € H.T.
- ALPHA Géomètre : 822,00 € H.T.
- BRANLY-LACAZE : 1 140,00 € H.T.
-

La commission propose de retenir la société ALPHA Géomètre.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

COPIL

Les principaux événements depuis le dernier COPIL du 30 novembre 2021 :

- Teresa a été absente du 13 au 23 décembre 2021 pour cause de COVID. Elle a été remplacée à partir du 16 par Mme Deléglise, qui avait été reçue lors des entretiens de recrutements et qui fait des remplacements à la Moutierette. Seul le service postal n'a pu être assuré.

- L'inventaire est en cours. Une première partie a été réalisée le 2 janvier par les élus du COPIL. Teresa est sur la finalisation.
- Une visio-conférence avec Territoires Conseils a eu lieu le 6 janvier dernier. Elle devait permettre de préparer la réunion avec les habitants du 12 janvier prochain. Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé de la reporter début février (3 ou 9 février). Elle sera suivie d'un temps de travail le lendemain matin. Celle-ci comme celle de fin juin pourra être animée par Pierre-François BERNARD de Territoires Conseils.
- La visite au Tiers Lieu de Ballon s'en trouve de ce fait également différée. Selon notre demande, M. BERNARD pourrait être présent pour animer un temps de travail sur place et pour débriefer ensemble.
- Une invitation est parvenue en mairie la semaine dernière de la part du Sénateur Philippe MOUILLER pour un rendez-vous avec Monsieur Joël GIRAUD - Secrétaire d'État chargé de la Ruralité, le 19 janvier 2022, à 17h, au ministère, au sujet des difficultés rencontrées pour le maintien des services (tabac – Française des jeux) dans les milieux ruraux. Plusieurs communes rencontrent les mêmes difficultés et M. Mouiller souhaite s'appuyer sur notre expérience pour présenter ce dossier à M. GIRAUD.
- Le dossier Leader est cours de complétude. Nous sommes dans l'attente de plusieurs devis d'équipements et d'aménagements.

Commission Vivre Ensemble

Les colis de Noël ont été distribués le 20 décembre comme prévu. Quelques personnes résident en EHPAD. Il est proposé de leur porter une composition florale.

Il est prévu d'organiser une rencontre avec les présidents des associations Théâtre et Comité des Fêtes pour expliciter notre démarche dans le cadre du processus du projet d'Espace Multi-services autour de l'épicerie, suite aux incompréhensions lors de la préparation du marché de Noël.

La prochaine visio-conférence avec Territoires Conseil aura lieu le 17 janvier 2021.

III – Avis pour l'adhésion de la commune de Tourtenay au syndicat d'entretien de voirie

La commune de Tourtenay faisait intervenir ponctuellement le Syndicat de Voirie mais sans être adhérent. Il est nécessaire d'avoir les accords des conseils de toutes les communes adhérentes au syndicat de voirie pour valider cette nouvelle adhésion.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

IV – Évaluation des coûts de l'école et de la cantine pour l'année 2020/2021

Une présentation est faite au conseil des charges de fonctionnement de l'école. Le coût de revient par élève pour l'année 20-21 est de 765,60 €. Nous avons accueilli au cours de cette année scolaire 20-21 12 enfants domiciliés dans des communes environnantes (Bressuire – Voulmentin – Argentonnay). Une demande de participation aux frais de fonctionnement sera faite auprès de ces 3 communes.

La même approche a été réalisée pour la cantine pour évaluer le coût de revient d'un repas. Il s'élève à 5,81 € par enfant et par repas. 11 enfants domiciliés dans les communes proches ont utilisé ce service, soit un total de 1160 repas consommés. Il sera demandé aux communes une participation de 1€ par repas et par enfant concerné.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

V – Annulation des frais de déplacement de Christelle BILY

Le remboursement des frais de déplacements et de repas qui avait été votés au conseil de décembre doit être annulé car Mme BILY n'a pas encore de contrat avec la commune. C'est son employeur actuel qui va prendre en charge ces différents frais.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

VI – Recensement communal

Dans la continuité des décisions prises en fin d'année 2020 pour un recensement qui aurait dû se réaliser en début d'année 2021, Mme Chantal HAY est l'agent recenseur pour le recensement qui sera fait en début d'année 2022. Olivier BERTRAND sera le coordonnateur communal. Le recensement se déroulera du 21 janvier 2022 au 20 février 2022.

VII – Autorisation pour la vente de deux parcelles

Mme le Maire demande l'autorisation de signer, chez le notaire, la vente de deux parcelles du lotissement les Charmes.

Acheteurs : Mme PIRE Floriane et M. JOLIVAU Steven - Parcelle n°12 – 821 m² – Montant : 18 062 €

Acheteurs : Mme ROBERT Ingrid et M. BELLEMARE Stéphane – Parcelle n° 15 – 784 m² – Montant : 17 248 €

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

Suite à deux annulations, se pose la question de maintenir des accords à l'amiable pour les réservations de parcelles. Il est proposé de préciser sur le document de réservation que la parcelle est réservée pour 6 mois, avec trois options à l'issue de cette période pour l'éventuel acquéreur : achat du terrain ou signature d'un compromis de vente ou annulation de la réservation.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

VIII – Périmètre pour le nouveau programme des aides à l'amélioration de l'habitat privé

Mme le Maire fait la présentation du périmètre « Cœur de bourg » éligible aux aides du programme local mis en place par l'Agglomération du Bocage Bressuire à destination des propriétaires privés.

Ce programme local se décline ainsi :

- Aides à l'embellissement des façades des maisons construites depuis plus de 15 ans,
- Aides à la transformation et à la restructuration du bâti ancien pour les logements construits avant 1970
- Aides à la rénovation après primo-accession, pour les logements construits avant 1970
- Aide à la rénovation pour des projets d'habitat atypique, collectifs pour les logements construits avant 1970

2 grands objectifs sous-tendent ce programme local : aider à une amélioration de qualité de l'habitat ancien et faciliter la revitalisation des centres bourgs anciens.

Le conseil doit faire part de ses remarques et précisions avant le 19 janvier.

Après discussion, le conseil valide le périmètre proposé.

IX – Décision modificative pour le budget principal commune

Pour assurer le paiement des dernières factures, il faut ajouter des crédits au chapitre 11.

Charges de fonctionnement

Compte 606 230	+2 600 €
Compte 606 310	+ 100 €
Compte 606 400	+ 500 €
Compte 606 700	+1 500 €
Compte 611 000	+1 000 €
Compte 615 231	+10 100 €
Compte 615 510	+1 650 €
Compte 623 200	+1 200 €
Compte 626 100	+ 100 €

Produits de fonctionnement

Compte 778 800	+ 18 750 €
----------------	------------

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

X – Point de situation sur les emplois

Services techniques : Antoine GUICHARD a commencé son contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) au 3 janvier 2022, pour une durée de 9 mois.

Épicerie : Le contrat de Térésa AUGEREAU est prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

Secrétariat :

- la période de mise à disposition par l'Agglo2B de Christelle BILY se termine à la fin du mois de janvier 2022. Mme le Maire doit la rencontrer prochainement pour discuter des suites de cette période.
- la mise à disposition par l'Agglo2B de Marie-Claire BOUYER est prévue jusqu'au 28 février 2022.

Périscolaire : Nathalie RENAULT a été recrutée en contrat à durée déterminée jusqu'au 27 février 2022, le temps de poursuivre les recherches d'une personne disposant des qualifications requises.

XI – Enquête publique pour le projet éolien

L'enquête est ouverte pour 33 jours depuis le 6 février 2022. Toutes les pièces sont consultables en mairie sur les créneaux du commissaire enquêteur et en ligne. Un registre est à la disposition de tous ceux qui le souhaitent pour y inscrire leurs remarques.

XII – Questions diverses

La distribution du magazine municipal est programmée le vendredi 14 janvier 2022 à 18 h 30.